



## OBLIGATIONS ET RECOMMANDATIONS AU CONDUCTEUR

### CONDUITE

- Manipuler le chronotachygraphe conformément à la législation.
- Respecter la législation sur les temps de conduite et de repos.
- Respecter les règles du Code de la route (vitesse et tirant d'air des ouvrages d'art notamment).

### ENLÈVEMENT DE LA MARCHANDISE

- Se conformer aux règles intérieures de sécurité et d'exploitation de l'expéditeur.
- Vérifier la nature, la quantité, le poids et l'état apparent de la marchandise ainsi que de son emballage.  
Prendre, si nécessaire, des réserves précises et complètes. En cas d'impossibilité de contrôle, le signaler au moyen de réserves.  
Lors de la prise en charge d'un conteneur, contrôler le numéro des scellés et le mentionner sur le document de transport.
- Transport de lots : sauf convention contraire, se limiter à la mise en oeuvre des moyens techniques de transfert propres au véhicule en laissant l'expéditeur procéder au chargement. Lui donner les indications nécessaires à la réalisation d'un chargement correct.
- Après vérification du chargement, demander à ce qu'il soit refait s'il compromet la sécurité de la circulation, et prendre des réserves si une défectuosité apparente porte atteinte à la conservation de la marchandise.
- Messagerie : exécuter les opérations de chargement et d'arrimage.

### MENTIONS A INSCRIRE SUR LE DOCUMENT DE TRANSPORT

- Outre les réserves indiquées ci-dessus, mentionner et faire signer par le remettant (et le destinataire) :
  - date et heure d'arrivée au lieu de chargement (et de déchargement),
  - date et heure de départ du véhicule chargé (et déchargé libéré),
  - prestations annexes exécutées (prévues ou non au contrat de transport).
- En cas de désaccord, le mentionner.
- S'assurer que l'on reçoit tous les documents d'accompagnement nécessaires.
- Remettre l'exemplaire "Expéditeur" du document de transport.

### SOINS AUX MARCHANDISES

- Observer les instructions reçues quant aux soins à apporter à la marchandise pendant le transport, et appliquer toutes les consignes de sécurité en cas d'arrêt du véhicule.

### EMPÊCHEMENT AU TRANSPORT OU À LA LIVRAISON

- Prendre les mesures nécessaires à la conservation de la marchandise et demander des instructions auprès de M. .... (Tél : .....), notamment dans les cas suivants :
  - interruption du transport quelle qu'en soit la cause,
  - ambiguïté sur le lieu de livraison,
  - absence du destinataire,
  - refus de l'envoi ou demande de livraison ultérieure.

### LIVRAISON

- Respecter le délai (date et heure) de livraison demandé et ne livrer qu'au destinataire mentionné sur le document de transport.
- Suivre scrupuleusement les instructions relatives au contre-remboursement ou au paiement du port, et ne se dessaisir de la marchandise qu'après paiement.
- Transport de lots : mettre en oeuvre les moyens techniques de transfert propres au véhicule et, sauf convention contraire, laisser le destinataire procéder au déchargement.
- Messagerie : sauf convention contraire, procéder aux opérations de déchargement.
- Conteneur : faire constater l'état des scellés avant ouverture.
- Vérifier la marchandise avec le destinataire, obtenir décharge de la livraison (cachets et signature lisible) et apposer des contre-réserves en cas de désaccord avec les réserves prises par le destinataire. En cas de désaccord grave, téléphoner à l'entreprise de transport et la mettre en communication avec le destinataire.